

Séance ordinaire du 31 juillet 2015

Le vendredi 31 juillet deux mille quinze à vingt heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BERTHOMIER Jean-Claude, BOULON Baptiste, CONTE Jean-Marie, DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, HUMBERT Marie, PETIT Corinne, THONIER Cécile (arrivée à 18h50)

Pouvoir donné à : CHEVALIER Véronique (pouvoir à Thierry FAVARCQ)

Excusés sans pouvoir : Aurore LEBRUN

Non excusés :

Séance ouverte à : 18H40

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2015
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2015
- Approbation du rapport annuel 2014 du service de l'eau
- Reprise de la compétence eau potable par la commune
- Adhésion de la commune au SIAEP Allier Nivernais
- Décision Modificative n°1
- Questions et informations diverses

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

DÉLIBÉRATION N°2015/JUILLET/001

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Marie HUMBERT est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2015/JUILLET/002

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2015

Marie HUMBERT demande que le compte-rendu soit envoyé aux conseillers municipaux dans les quinze jours suivants le Conseil Municipal.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2015/JUILLET/003

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2015

Aucune autre remarque n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Cécile THONIER

DÉLIBÉRATION N°2015/JUILLET/004

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel 2014 du service de l'eau (conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005) et remet à chaque membre du Conseil Municipal les données financières et le compte annuel de résultat de l'exploitation du produit.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Valide le rapport annuel du délégataire du service de l'eau 2014
- Charge Monsieur le Maire de régler toutes procédures administratives dont la transmission de la délibération de la commune au S.I.C.C.

DÉLIBÉRATION N°2015/JUILLET/005

REPRISE DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin du contrat liant le SICC à la Lyonnaise des Eaux au 31 décembre 2016.

Considérant les résultats de l'étude menée par le groupe de travail composé des représentants des trois communes adhérentes (Langeron, Mars-sur-Allier et Saint Pierre le Moûtier) comparant le coût de l'eau potable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la reprise de la compétence « eau potable » au SICC en vue de la transférer au SIAEP Allier Nivernais.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide de reprendre la compétence « eau potable » au SICC.

DÉLIBÉRATION N°2015/JUILLET/006

ADHESION DE LA COMMUNE AU SIAEP ALLIER NIVERNAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2015/JUILLET/005 du 31 juillet 2015 de la commune de Mars-sur-Allier demandant la reprise de la compétence « eau potable » au SICC de Saint Pierre le Moûtier,

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'adhésion à un autre syndicat

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au SIAEP Allier Nivernais après l'étude menée en partenariat avec les communes de Langeron et de saint Pierre le Moûtier.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune de Mars-sur-Allier au SIAEP Allier Nivernais.

DÉLIBÉRATION N°2015/JUILLET/007
DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une décision modificative d'ordre budgétaire suite à l'acquisition de matériels pour l'entretien des chemins communaux, ruraux, de randonnées et du sentier découverte des cigognes.

DEPENSES INVESTISSEMENT

| | | |
|------|---------------------------------|-------------|
| 2157 | matériel et outillage de voirie | + 42 600,00 |
| 1641 | emprunt en euros | + 17 600,00 |

RECETTES INVESTISSEMENT

| | | |
|------|--|-------------|
| 132 | subventions d'équipement non transférables | + 7 400,00 |
| 1641 | emprunt en euros | + 52 800,00 |

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal donne son accord pour cette décision modificative

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2015/JUILLET/008
RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'octroi de la subvention exceptionnelle accordé au titre de la réserve parlementaire.

Opération : Travaux de renforcement des chemins de Chevannes (VC n°3) et de Buy (VC n°5) et de Bruzeau (VC n°6).

Subvention accordée : 6 000,00 €

DÉLIBÉRATION N°2015/JUILLET/009
POSE D'UN LUMINAIRE A L'ABRI DE BUS

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du devis n° 24.3885.40 du SIEEEN d'un montant HT de 1260,00 € établi le 29 juin 2015 pour la pose d'un luminaire à l'abri de bus.

La participation communale est de 630,00 €.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux de sécurité des enfants à l'abri de bus situé à proximité de la Mairie.

DÉLIBÉRATION N°2015/JUILLET/010
TRANSFERT DE DOMANIALITÉ ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu le 28 juillet dernier concernant le transfert de domanialité entre le département de la Nièvre et la commune de Mars-sur-Allier.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- accepte le projet d'arrêté sous condition de remise en état des routes et des fossés avant ce transfert.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants à ce transfert

DÉLIBÉRATION N°2015/JUILLET/011
VENTE ANCIEN MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Etablissements GUILBAULT ont une proposition d'achat du tracteur KUBOTA équipé d'un broyeur ISEKY pour un montant de 4 300,00 €.

Monsieur le Maire signale également que les Etablissements GUILBAULT propose de mettre en dépôt-vente le tracteur JOHN DEERE équipé d'un broyeur CARROY dans la concession de Cercy-la-Tour au prix de 12 000,00 € (prix négociable) après l'accord de l'Entreprise Expert Jardin où ce matériel est actuellement en dépôt-vente. Les Etablissements GUILBAULT assureront le transfert de ce matériel gracieusement.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la vente du tracteur KUBOTA équipé d'un broyeur ISEKY pour un montant de 4 300,00 €.
- Valide le transfert du tracteur JOHN DEERE équipé d'un broyeur CARROY des locaux d'Expert Jardin à la concession GUILBAULT de Cercy-la-Tour
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier

DÉLIBÉRATION N°2015/JUILLET/012
FORMATION GESTION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le GRETA organise une formation pour la gestion des cimetières le mardi 15 septembre 2015 de 9h00 à 17h00 au GRETA 58 - Lycée Jean Rostand - 9 Bld Saint Exupéry à Nevers (58000).

Coût de cette formation : 190,00 € HT /personne (pour les communes de - 1000 habitants).

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide d'inscrire Agnès FAVARCQ, secrétaire et Jean-Marie CONTE, Conseiller Municipal à cette formation.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL :

DEUXIEME QUINZAINE DE SEPTEMBRE

BONNES VACANCES

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 20h10.

*La Secrétaire,
Marie HUMBERT*

*Le Président,
Jean DELEUME*

De la délibération n°2015/JUILLET/001 à la délibération n°2015/JUILLET/013

| <u>NOM</u> | <u>PRENOM</u> | <u>SIGNATURE</u> | <u>POUVOIR DONNÉ A</u> | <u>EXCUSÉ SANS POUVOIR</u> | <u>NON EXCUSÉ</u> |
|-------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------------------|---|------------------------------|
| BERTHOMIER | <i>J-Claude</i> | | | | |
| BOULON | <i>Baptiste</i> | | | | |
| CHEVALIER | <i>Véronique</i> | | X Thierry FAVARCQ | | |
| CONTE | <i>J-Marie</i> | | | | |
| DELEUME | <i>Jean</i> | | | | |
| FAVARCQ | <i>Thierry</i> | | | | |
| GIEMZA | <i>Samuel</i> | | | | |
| HUMBERT | <i>Marie</i> | | | | |
| LEBRUN | <i>Aurore</i> | | | X | |
| PETIT | <i>Corinne</i> | | | | |
| THONIER | <i>Cécile</i> | | | | |